

Le premier ministre (M. Trudeau) a pris goût à la répression lorsqu'il a instauré la loi sur les mesures de guerre en 1970 et, depuis, son gouvernement essaie de se replonger dans cette atmosphère d'une façon ou d'une autre. Les dispositions du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu sont lourdes, coûteuses à administrer et ne servent qu'à ennuyer les citoyens respectueux des lois. Elles n'empêchent pas les criminels de se servir d'armes à feu ni d'obtenir des armes interdites par des moyens illégaux.

Les députés de mon parti et moi-même continuons à demander que l'on confie au comité permanent de la justice et des questions juridiques le soin de revoir à fond les dispositions du Code criminel concernant le contrôle des armes à feu. L'étude que le ministre du Solliciteur général a fait entreprendre ne permettra pas au public de faire connaître son opinion. Cette étude n'a aucune valeur si le public ne peut pas y participer. Le comité de la justice et des questions juridiques pourrait tenir des audiences dans tout le pays, permettant ainsi aux citoyens, surtout ceux des régions rurales, de faire connaître leur point de vue et de suggérer des changements à ces dispositions. La motion du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) demandant cet examen public a déjà été soumise à la Chambre et avant que les Communes ne songent à ajouter d'autres dispositions à la loi actuelle, je crois qu'il faudrait faire un effort pour remédier aux défauts de la législation sur le contrôle des armes à feu. C'est maintenant qu'il faut étudier le bill C-51 et c'est un comité parlementaire qui est le mieux placé pour le faire.

Au lieu de vouloir réduire le nombre de crimes commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, à l'aide du bill C-451, commençons d'abord par faire le point sur la loi actuelle régissant les armes à feu. Cela sera plus efficace et plus pertinent que ce que le bill C-451 permettra d'accomplir en rendant le processus utilisé à l'heure actuelle encore plus long et encombrant. Les propositions contenues dans le bill C-451 seraient une malédiction pour tous les propriétaires de carabines et de fusils de chasse respectueux de la loi.

Il semble que l'ancien solliciteur général mène encore sa croisade malencontreuse contre les propriétaires légitimes d'armes à feu respectueux de la loi. Le bill C-451 permettra, s'il est adopté, de faire de bon nombre de personnes honnêtes des criminels. Si quelqu'un est trouvé en possession de munitions, et qu'il ne détient pas une autorisation de possession d'armes à feu, ou même d'une arme à feu, ce qui les rend pratiquement sans danger, il peut être condamné à passer deux ans dans un pénitencier fédéral, et non pas dans une prison de comté. Dans le même ordre d'idée, si une personne prend place dans un véhicule dans lequel on trouve des munitions et qu'aucun occupant ne détient d'autorisation de possession d'armes à feu, elle peut être condamnée à cinq ans de prison. Il incombe à cette personne de prouver qu'elle est innocente et qu'elle ignorait l'existence de ces munitions, ou qu'un autre occupant du véhicule détenait une autorisation de possession d'armes à feu. Je répète que le bill C-451 fera de bien des citoyens respectueux de la loi des criminels.

Même si je suis persuadé aujourd'hui que le bill C-451 ne deviendra jamais une loi, je suis également conscient de la possibilité qui existe que le gouvernement actuel dépose d'autres projets de loi à l'avenir. Il y a beaucoup de confusion entourant ce bill privé. Je crois que cela provient du temps qui

Contrôle des armes à feu

a été nécessaire à son impression après qu'il eut été déposé pour la première fois. En outre, le fait que, par coïncidence, la mesure sur le contrôle des armes à feu porte le numéro C-51 alors que le bill privé proposé porte le numéro C-451, me laisse perplexé.

Le parti auquel appartient le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a l'habitude de revenir sur ses positions et de prétendre ne jamais l'avoir fait. Lors du débat sur le système métrique, les conservateurs étaient prêts à négocier des concessions au gouvernement, seulement si le caractère obligatoire de ce système disparaissait du projet de loi. Le parti libéral a mal interprété notre position depuis lors. Je n'ai jamais changé d'avis sur la question du contrôle des armes à feu. La révision de la législation sur les armes à feu que le gouvernement libéral précédent s'était engagé à effectuer, et qu'avait activement entreprise le gouvernement progressiste conservateur qui lui avait succédé, a maintenant été abandonnée. Je suis déjà intervenu pour appuyer certains de mes collègues qui ont adressé une requête semblable au gouvernement actuel.

Le solliciteur général (M. Kaplan) a récemment publié une étude de la loi canadienne actuelle sur le contrôle des armes à feu, et il en ressort un certain nombre de faits qui valent la peine d'être mentionnés. Tout d'abord, il est impossible d'établir un rapport quelconque entre l'interdiction des armes à feu et les accidents causés par ces armes; deuxièmement, il existe des cas patents où il y a eu abus du pouvoir de perquisition et de saisie sans mandat; et enfin, on n'a pas respecté la procédure de restitutions des armes à feu confisquées. Le rapport précise d'ailleurs que c'est justement là qu'il pourrait y avoir des abus plus tard.

Voilà autant de bonnes raisons de revoir le bill C-51, et de bloquer à cette étape-ci l'étude du bill C-451 à la Chambre. En effet cette mesure grignote encore les droits que nous prenons tous pour acquis. Le droit de tout citoyen respectueux des lois d'acquérir des biens privées à des fins pacifiques constitue un droit fondamental de notre système. Une majorité des citoyens, et notamment des propriétaires d'armes à feu, sont en faveur d'une certaine forme de réglementation des armes à feu. En pratique, le bill C-451 ne servirait qu'à causer des ennuis aux citoyens respectueux des lois.

Je tiens à dire en terminant que les Canadiens au fond y perdraient si le bill C-451, prenait force de loi, car il est en effet concevable que des gens possèdent des armes à feu à des fins pacifiques, et en les obligeant à obtenir une «autorisation de possession d'armes à feu» ou ne ferait que les astreindre à une nouvelle règle alors que notre société est déjà surréglementée.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, mon parti a toujours préconisé une réglementation raisonnable et efficace des armes à feu. Or, ce n'est pas l'objectif du bill à l'étude. Il ne fait que créer un cauchemar bureaucratique qui fera du tort aux Canadiens amateurs de chasse. Nombreux sont les autochtones dans ma circonscription et dans celle de mes collègues qui s'adonnent encore à la chasse; cela fait partie de leur mode de vie traditionnel. Nous devons donc nous opposer au bill à l'étude.